



Règlement de fonctionnement **Garderie Les Fripouilles**

1. Présentation de l'établissement

Identité

Garderie « Les Fripouilles »

61 route du front de neige

74260 Les Gets

04.50.79.84.84 - garderie@lesgets.com

Type d'établissement :

Micro-crèche

Gestionnaire :

SOLEGETS

61 route du front de neige

74260 LES GETS

04.50.79.79.79 - info@solegets.com

Siret 927 815 480 00011

2. Fonction et qualification du responsable :

Responsable : Mélanie PEREYRON – Educatrice spécialisée diplômée d'état.

Responsable adjointe : Juliette GIROFLET - Educatrice de jeunes enfants diplômée d'état.

La responsable assure l'organisation et la gestion de la garderie.

Elle est le garant de la qualité du travail effectué par son équipe auprès des enfants et coordonne l'ensemble des actions entreprises au sein de l'établissement.

Elle assure également le respect des règles d'hygiène et de sécurité de l'enfant et du personnel.

Continuité de la fonction de direction :

En l'absence de la responsable, la continuité de la fonction de direction est assurée par la responsable adjointe.

3. Modalité d'accueil

Nature de l'accueil

Les Fripouilles est une garderie saisonnière qui propose un accueil occasionnel.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est de 12 places.

Age des enfants :

Les enfants accueillis peuvent être âgés de 12 mois à 4 ans.

Jours et heures d'ouvertures :



La garderie est ouverte du 21/12/2025 au 10/04/2026 de 9h à 17h – Fermeture hebdomadaire le samedi.

Les enfants peuvent être accueillis à la demi-journée ou à la journée sous différentes modalités :

- Demi-journée matin : 9h-12h30
- Demi-journée après-midi : 13h30-17h
- Journée : 9h-17h

L'accueil des enfants se fait entre 9h et 10h30 le matin et entre 13h30 et 14h30 l'après-midi. L'accueil de la garderie est fermé de 12h30 à 13h30.

Les enfants accueillis en demi-journée le matin prennent leur repas à la garderie.

Les parents souhaitant récupérer leurs enfants avant le repas doivent venir les chercher à 11h30.

Taux d'encadrement

Une équipe qualifiée et diplômée assure l'accueil, les soins, le développement et le bien-être des enfants.

D'après les dispositions fixées aux articles R. 2324-42 à R. 2324-43-2 concernant les taux d'encadrement, la structure s'engage à garantir un rapport d'1 professionnel pour 6 enfants.

4. Modalité d'inscription

Inscription

Les inscriptions se font sur le site internet. Un formulaire de demande d'inscription est à remplir.

Il est possible de venir s'inscrire directement sur place (uniquement durant les horaires d'ouverture de la garderie) cependant il n'y a pas de places réservées pour l'inscription sur place. Les enfants pourront donc être accueillis en fonction des places restantes disponibles.

Pièces à fournir

- Justificatif d'identité du responsable légal et de l'enfant
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Certificat médical daté de moins de 2 mois attestant l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité
- Copie des vaccinations obligatoires à jour *selon le calendrier vaccinal français*
- Règlement de fonctionnement signé
- Fiche de renseignement sur le rythme de l'enfant

Les problèmes de santé et handicaps doivent être communiqués pour une meilleure prise en charge de l'enfant.



Tarifs

Plusieurs modalités d'accueil sont possibles à la réservation :

- ❖ Demi-journée : 9h à 12h30 ou de 13h30 à 17h
- ❖ Journée : 9h à 17h

Les repas ne sont pas compris dans les tarifs ci-dessus, ils sont ajoutés en supplément.

Grille tarifs

A la carte		Forfaits	
Accueil	Prix TTC	Accueil	Prix TTC
Demi-journée	44 €	6 x Demi-journée	211 €
Journée	72 €	6 x Journée	345 €
Ticket repas	10 €		

Le paiement se fait lors de l'inscription par virement bancaire.

Toute demande d'annulation de moins de 10 jours avant le 1er jour de garde de l'enfant ne sera pas remboursée.

En cas d'absence, un remboursement pourra être effectué sur présentation du certificat médical remis en main propre. Le jour de dépôt restera facturé, le remboursement se fera à partir du 2ème jour d'absence.

Adaptation

En garderie touristique les méthodes d'adaptation sont différentes de celles pratiquées habituellement, les enfants ne venant que sur une courte période durant quelques jours.

Cependant nous recommandons aux parents de commencer l'accueil par une demi-journée en fonction de nos heures d'ouvertures.

Si cela est possible nous permettons aux parents de rester un petit moment dans la salle de jeux avec l'enfant.

Afin de respecter l'enfant et le groupe, la garderie se réserve le droit de refuser un enfant qui ne se sera pas adapté à la structure au bout de 2 demi-journées.

5. Vie quotidienne

Règles de la vie quotidienne

La présence et durée d'accueil de l'enfant sont inscrits sur le site de la garderie.

Les parents fournissent une tenue de change complète pour l'enfant ainsi qu'une paire de chaussons, une tenue pour l'extérieur (combinaison, bonnet, gants, bottes de neige) et une turbulette. Les parents



SoleGets

fournissent également si besoin les doudous et tétines. Ils s'engagent à marquer le prénom de leur enfant sur ses vêtements.

Les oreillers et les couvertures sont interdits.

Les couches sont fournies par les parents. Les changes seront réalisés avec du liniment oléo-calcaire de la marque Gifrer.

Les parents acceptent l'utilisation de ce produit en acceptant ce règlement.

La garderie fournit les bavoirs et la vaisselle sauf les biberons.

Les repas

Les repas et les goûters sont fournis par la garderie.

Les familles fournissent le lait infantile et le biberon. La poudre de lait devra être mise dans des dosettes sans eau. La quantité ainsi que le nom et prénom de l'enfant devront être inscrits sur les dosettes.

En cas d'allergie ou de régime particulier, les repas et les goûters sont fournis par les parents. Ils seront apportés dans le respect de la législation en vigueur imposée par les services sanitaires (aliments industriels se conservant à température ambiante, aucun aliment ouvert ne sera accepté).

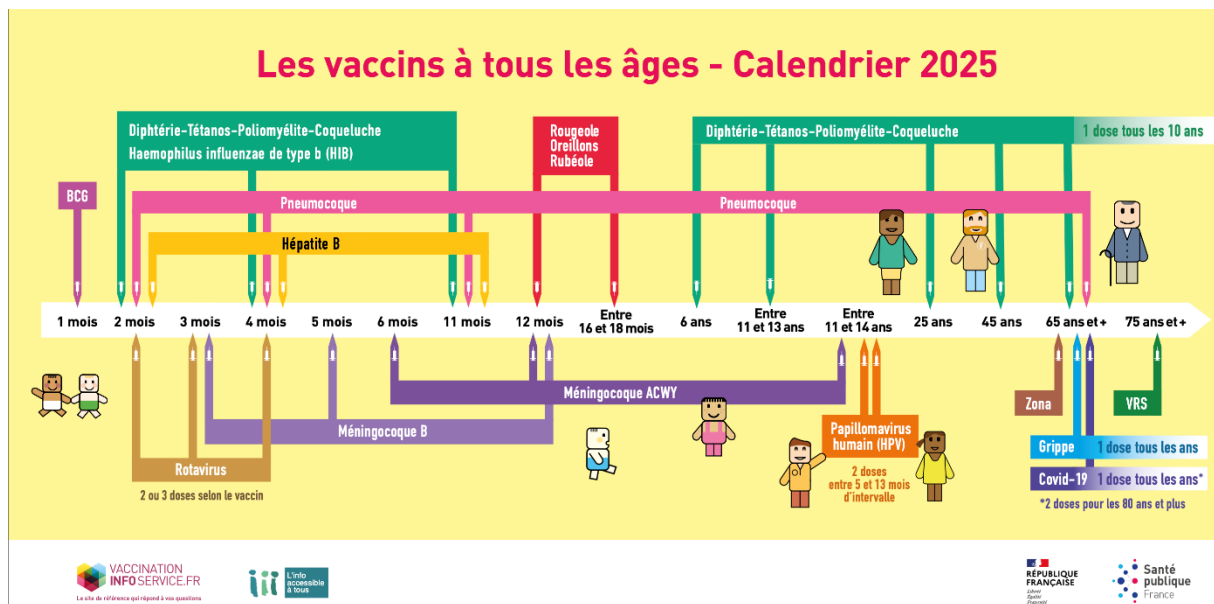
En cas d'allaitement, une pièce dédiée pourra accueillir la maman allaitante et son enfant pour la tétée. Cet espace leur offrira la possibilité de se retrouver en intimité pour ce moment.

Les parents qui le souhaitent peuvent apporter à la garderie le lait maternel, dans le cadre et d'un protocole strict (en annexe de ce règlement).

6. Sécurité et dispositions médicales

Les enfants doivent être à jour des vaccins obligatoires selon le calendrier vaccinal français (décrets du 25/01/2018 annexe 8 et du 05/07/2024). Les vaccins obligatoires sont les suivants :

- Diphtérie
- Poliomyélite
- Hépatite B
- Rougeole
- Rubéole
- Méningocoque B
- Tétanos
- Hib
- Coqueluche
- Oreillons
- Méningocoque ACWY
- Pneumocoque





Sécurité

L'enfant ne pourra être récupéré à la garderie que par les responsables légaux ou les personnes inscrites sur la fiche d'inscription de l'enfant sur présentation d'une pièce d'identité.

Aucune remise à un mineur ne sera acceptée.

Les parents doivent venir chercher l'enfant avant l'heure de fermeture de la garderie (17h). En cas de retard, les parents doivent prévenir le personnel de la garderie par téléphone au plus tard 15min avant la fermeture de la garderie. Si les parents ne se présentent pas, il sera fait appel à la gendarmerie.

A partir de deux retards, l'enfant ne sera plus accepté à la garderie.

L'accès à la garderie est sécurisé. Les parents doivent sonner avant d'entrer et refermer la porte d'entrée derrière eux.

Afin de prévenir tout accident les bijoux, attaches tétines et petits jouets sont interdits.

Santé de l'enfant

Un enfant fiévreux ne sera pas accepté.

Si l'enfant présente des symptômes évoquant une maladie infectieuse ou virale (fièvre, vomissements, diarrhées), les parents devront venir le récupérer immédiatement.

Tout problème concernant l'état de santé de l'enfant doit être signalé à son arrivée.

Conformément au protocole médical, le personnel pourra administrer des médicaments prescrits sur une ordonnance nominative en cours de validité.

Dans ce cas, le traitement doit être fourni par la famille dans son emballage d'origine et étiqueté au nom de l'enfant avec la date d'ouverture.

Les traitements sont rangés dans un lieu inaccessible aux enfants. L'administration du traitement est notifiée dans un registre et dans le dossier informatique de transmission. (Nom enfant, date, heure, nom médicament, posologie, nom pro).

En cas d'urgence, il n'y aura pas d'administration de médicaments sauf pour les enfants bénéficiant d'un Plan d'accompagnement individuel ou d'une ordonnance spécifique.

Les médicaments sans prescriptions médicales ne seront pas administrés.

En cas de maladie infantiles ou contagieuses, le retour de l'enfant à la garderie se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Prévention et risque d'accident

En cas d'accident survenant au sein de l'établissement, la responsable tiendra informée les parents.

Dans un contexte d'urgence, la responsable, ou la personne désignée en son absence, détermine les mesures à prendre, y compris l'appel aux services d'urgence si besoin.



7. Responsabilité

Responsabilité des parents

La présence physique du responsable légal ou de la personne habilitée à accompagner/récupérer l'enfant dégage la responsable et le personnel de leur responsabilité vis-à-vis de l'enfant.

Responsabilité de la structure

La garderie décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'un objet personnel apporté par les enfants.

L'établissement souscrit un contrat d'assurance pour couvrir sa responsabilité concernant les enfants accueillis et son personnel.

8. Annexes

Vous trouverez en annexe de ce document les protocoles obligatoires :

- Protocole d'urgence
- Protocole de soins
- Protocole d'hygiène
- Protocole de mise en sécurité
- Protocole de sortie : nous ne proposons pas de sorties de l'enceinte de l'établissement, de ce fait il n'y a pas de protocole de sortie prévu.